**CHSCT Ordinaire du 16 Décembre 2016**

Les élus(es) du CHSCT sont revenus sur des points restés en suspend lors de notre dernière réunion avec la Direction :

* Avoir un CHSCT extraordinaire pour une consultation sur le CEP,
* Effectuer un premier point d’étape en Janvier 2017 sur le démantèlement des A2S,
* Connaitre le plan d’action de la Direction Régionale sur le démantèlement des A2S,
* Inclure le plan d’action de la Direction Régionale dans le Document Unique des Risques Psycho Sociaux (DURPS).

Réponses de la Direction :

* CEP : Le CEP n’ayant pas d’impact sur l’offre de service et l’organisation de Pôle Emploi une consultation auprès du CHSCT n’est pas nécessaire. Cependant, si la demande émane des Organisation Syndicale, le CHSCT pourra se réunir.

La Direction a bien précisé que cette demande était unilatérale.

* DURPS : ce document unique est rattaché à un site, de ce fait on ne peut inclure le plan d’action de la DR sur le démantèlement des A2S dans ce document.

**Point 1 : Approbation des procès-verbaux**

L’approbation du PV des CHSCT du 7 décembre 2016 est reportée.

**Point 2 : Accidents de travail, accidents de trajet, absentéisme et arrêts de maladie**

Accidents du travail et accidents de trajet :Les documents transmis par la Direction Régional montrent une prédominance des accidents routiers mais aussi des chocs et des chutes sur le lieu de travail.La Direction Régionale dit être vigilante sur les accidents routiers aux alentours desDR*.*

Demandes des élus(es) :

- connaitre le nombre d’accidents routiers qui se sont déroulés lors de déplacements entre la DR de Caen et la DR de Rouen mais aussi, une comparaison entre 2015 et 2016.

- réaliser une étude sur le nombre de chocs dans l’environnement de travail pour connaitre les motifs (configuration des locaux, fatigues des agents, …).

- exploiter le bilan HSCT à la fin du 1er trimestre 2017 afin de pouvoir faire des préconisations à la Direction.

Absences pour maladie : Certains sites sur le territoire de la Haute Normandie ont un taux d’absentéisme qui inquiète les élus(es) du CHSCT.

La Direction Régionale a été alerté par CHSCT à plusieurs reprises sur la situation dans laquelle se trouvent les agents mais ne communique que très peu d’éléments au CHSCT.

La Direction nous indique que des accompagnements sont mis en place pour les managers des sites concernés sans plus d’information.

De ce fait, les élus(es) du CHSCT souhaitent qu’un point soit mis à l’ordre du jour d’un CHSCT pour que nous puissions échanger sur la problématique de ces sites.

**Point 3 : fiches incidents, incivilité, agressions et fiches RPS**

161 fiches de signalements ont été faites sur l’année 2016 contre 219 en 2015.

Les élus(es) du CHSCT ont pu constater une augmentation importante des fiches de signalement sur le site du Havre Ferrer.

**Point 4 : Inspections**

Tous les sites du périmètre Haute Normandie devront être visités par les élus(es) du CHSCT.

Les élus(es) souhaitent mettre en lien leurs visites de sites dans le cadre des conditions de travail avec les visites mises en place dans le cadre de la sécurité sur les sites.

**Point 5 : Situation immobilière**

Rouen Centre : La note d’opportunité pour le nouveau site de Rouen Cauchoise a été transmise à la Direction Générale et le bail pourrait être signé début 2017. Un emménagement est envisagé pour l’année 2019 dans le bas de la Route de Neufchâtel à Rouen.

Rouen Est : Le début des travaux est prévu en Janvier 2017 pour une livraison du nouveau site fin 2017, début 2018 Rue de l’Aubette à Rouen.

Pont-Audemer : La Mairie de Pont-Audemer a fait une proposition de terrain à côté du cinéma. La Direction est toujours en contact avec le bailleur actuel pour ajouter un étage à l’agence.

Ces deux propositions sont actuellement à l’étude pour une ouverture prévisionnelle en 2018.

Direction Régionale : des travaux sont toujours en cours au 2ème étage pour une livraison en avril 2017.

**Point 6 : Présentation des résultats du dernier baromètre social**

Les résultats du baromètre social indiquent :

* une surcharge de travail pour les agents,
* une insatisfaction dans le traitement de la demande d’allocation,
* un rythme de changement trop rapide,
* un manque de reconnaissance dans le travail.

La Direction Régionale met l’accent sur l’autonomie des agents(es) dans leurs activités et que des actions de prévention seront mises en place au niveau régional pour accompagner les agents(es) dans le changement.

Les élus(es) du CHSCT ont informé la Direction du mal être au travail et des difficultés rencontrées par les agents(es) du fait des évolutions professionnelles sur cette année 2016. La Direction Régionale a précisé que l’objet de ce point n’était qu’une présentation. De ce fait, aucun débat, échange n’a pu se mettre en place.

Les élus(es) ont également alerté la Direction Régionale sur la situation des agents(es) travaillant dans le bâtiment de la Direction Régionale.

De ce fait, dans le cadre du plan de prévention pour l’année 2017 les élus(es) du CHSCT se baseront sur ce baromètre social dans le détail.

**Point 7 : Point d’étape DURPS**

A la suite du questionnaire sur la Qualité de Vie au Travail, un retour sera fait sur chaque site par les ELD aux agents(es). L’ELD présentera les résultats bruts de l’enquête et échangera sur ces résultats avec les agents.

Les élus(es) alertent la Direction sur le fait que cette présentation pourra mettre en difficulté les manager. La Direction nous informe qu’un accompagnement pourra être demandé par les ELD qui le souhaitent pour la restitution des données à leurs équipes.

La Direction transmettra aux élus(es) du CHSCT les résultats de l’enquête qui a été effectué en Juin 2016.

**L’avis du SNU :**

**Sur le CEP :** *« une consultation auprès du CHSCT n’est pas nécessaire »* pour la direction régionale

**Les absences pour maladie :** *« La Direction Régionale a été alerté par le CHSCT à plusieurs reprises sur la situation dans laquelle se trouvent les agents mais ne communique que très peu d’éléments au CHSCT »*

**Le baromètre social :** *« La Direction Régionale a précisé que l’objet de ce point n’était qu’une présentation. De ce fait, aucun débat, échange n’a pu se mettre en place »* **Etc.**

**Comme à son habitude, la direction ne prend pas en compte l’avis des organisations syndicales et aucun échange constructif ne peut avoir lieu dans cette instance et dans les autres. Malgré ces obstacles, les élu-es du SNU au CHSCT et des autres instances poursuivront leurs actions pour défendre vos droits et vos conditions de travail.**